MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Décision du 19 août 2011 portant agrément de la société Pacesetter en qualité d'hébergeur de données de santé à caractère personnel pour le système de gestion de données de santé à caractère personnel Merlin.net

NOR: ETSX1130702S

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1111-8 et R. 1111-9 à R. 1111-15-1; Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 21 juillet 2011; Vu l'avis du comité d'agrément des hébergeurs de données de santé à caractère personnel en date du 20 juillet 2011,

Décide:

Article 1er

La société Pacesetter est agréée en qualité d'hébergeur de données de santé à caractère personnel pour une durée de trois ans au titre de sa prestation d'hébergement pour le système de gestion de données de santé à caractère personnel Merlin.net.

Article 2

La société Pacesetter s'engage à informer sans délai le ministre chargé de la santé de tout changement affectant les informations communiquées et de toute interruption, temporaire ou définitive, de son activité d'hébergement.

Article 3

La délégation à la stratégie des systèmes d'information de santé est chargée de l'exécution de cette décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé. Fait le 19 août 2011.

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, XAVIER BERTRAND